

## CHAMPIONNAT NATIONAL de RUGBY à 7 de la FCD

N° 0718 /FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Frédéric PLANAS, CTSN Rugby à VII - ☎ : 07.50.65.84.40 ou 05.59.50.54.81 - ✉ : [pacopi@hotmail.fr](mailto:pacopi@hotmail.fr) ou [frederic.planas@intra.def.gouv.fr](mailto:frederic.planas@intra.def.gouv.fr)  
Catherine MACQUET - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 861.947.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

### RÈGLEMENT PERMANENT

Édition - Date	Rédacteur Nom - Date	Validation Nom - Date	Pages modifiées
Édition initiale : 30/09/2019	Frédéric PLANAS, CTSN 26/08/2019	Jean-Luc LE ROUX, commission sportive 26/09/2019	<b>Annule et remplace en totalité</b> le règlement n° 1583/FCD/Activités/Sports du 05/10/2018
Mise à jour n° 1 : 30/09/2020	Frédéric PLANAS, CTSN 07/09/2020	Éric BOULESTEIX, DTSF 30/09/2020	<b>Page 6</b> Article 6.5.3. <b>Annexe 7</b> Article 3

**Référence :** Convention signée le 04 mai 2017 entre la Fédération française de rugby (FFR) et la Fédération des clubs de la défense (FCD)

#### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84  
[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

## 6.5. Arbitrage

### 6.5.3. Désignation arbitre


Une demande d'arbitre est adressée au réfèrent des arbitres FCD, Mr Mohamed Baghdadi.

Email : [mohamed.baghdadi@orange.fr](mailto:mohamed.baghdadi@orange.fr) et [mohamed.baghdadi@intradef.gouv.fr](mailto:mohamed.baghdadi@intradef.gouv.fr)

Ces arbitres sont désignés par les instances de la FFR et ne peuvent pas :

- être l'arbitre de l'un des clubs en présence ;
- travailler dans le même établissement ou dans la même unité ou celle des clubs en présence.

Pascal RAVEAU  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense



#### Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Rugby à VII"/FCD *(sous couvert des présidents de ligue)*

#### Copies à (par courriel) :

- Membres du comité directeur/FCD
- DTSF/FCD
- Conseiller technique sportif national "Rugby à VII"/FCD
- Conseiller technique sportif national "Rugby à XV"/FCD

**ANNEXE 7**  
**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
**(COPIER LE LIEN ET COLLER-LE SUR VOTRE NAVIGATEUR)**

**3. ASSURANCES**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de leur assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

**Toute déclaration de sinistre (matériel ou corporel) doit être déposée sur SYGEASSUR par le club** en se connectant sur [www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr), rubrique "Espace dédié à la FCD, ses ligues et ses clubs" en bas de la page d'accueil sous les logos de nos partenaires.